

**TERRAINS NÉCESSAIRES AU DÉVELOPPEMENT DU  
PROJET ÉNERGIE SAGUENAY**

**Saguenay, le 7 septembre 2017** - Compte tenu des récentes spéculations qui sont exprimées quant aux terrains prévus pour le développement du projet Énergie Saguenay, GNL Québec souhaiterait préciser certains faits. GNL Québec ne prévoit pas avoir besoin de terrains additionnels pour le développement de son complexe de liquéfaction au-delà de ceux déjà identifiés. Aussi, les terrains qu'elle compte utiliser sont la propriété de l'Administration portuaire du Saguenay (APS).

GNL Québec a conclu une option sur un bail emphytéotique en 2013 avec l'Administration portuaire du Saguenay. L'axe de localisation de l'usine a été optimisé, ce qui a nécessité que l'option prévoit l'ajout de terrains supplémentaires qui ont été acquis par l'APS, et ce en 2015. Lorsque l'ingénierie de l'usine sera avancée, GNL Québec pourra alors libérer les options sur les terrains non nécessaires à l'Administration portuaire. En résumé, les options liant l'APS et GNL Québec couvrent une superficie supérieure à ce qui est nécessaire à l'implantation du complexe. Aucun projet d'expansion n'est prévu.

GNL Québec

**Pour information :**

Marie-Claude Lavigne  
Directrice, Affaires publiques  
514 779-7222  
[mclavigne@gnlquebec.com](mailto:mclavigne@gnlquebec.com)